

N°21-10-082

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 7 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. OBERT), Président, suite à la convocation en date du 29 septembre 2021.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de P. CAUX) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames COFFIN H. ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; CAUX P. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; OBERT O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à D. BRUSSELLE) ; BACQUET J.

Absents :

Madame TAVERNE M.H.

Monsieur Cédric AMMEUX est élu secrétaire.

OBJET : RENOVATION DE SALLES COMMUNALES – FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SURQUES

Rapporteur : Didier BEE

Vu la délibération 06/28 du 9 octobre 2006 créant un fonds de concours aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres pour la réalisation ou l'équipement de nouvelles salles communales ;

Vu la délibération n° 17-05-53 du 15 mai 2017 accordant un fonds de concours aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres qui réalisent des travaux de réhabilitation de leur salle communale ;

Vu la demande de la commune de Surques ;

Vu le plan de financement prévisionnel présenté par la commune de Surques ;

Le montant des travaux est estimé à 801 692,09 € HT. Il est proposé d'attribuer la somme de 10 000 €, sous forme de fonds de concours à la commune de Surques. Ce fonds de concours qui doit être amorti, le sera sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder à la commune de Surques une aide d'un montant de 10 000 € pour la transformation de la cantine en salle multifonctions.

La dépense sera réglée sur le crédit porté à l'article 204141 du budget.

Le financement sera versé à la commune sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visé par le Trésorier et des justificatifs de subvention.

Pour extrait conforme.
Le Président,

